

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saints-Geosmes

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2020

Date de la convocation : 21 octobre 2020

Date d'affichage : 27 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacky MAUGRAS, maire.

Présents : AUBRY ROMAIN, BONNOTTE NADINE, DETOURBET BERNARD, GAGNOT-BAZIN DANIELE, GARBINO GERARD, GUENIOT FRANCOIS, HUMBLLOT EVELYNE, MARCOUX VERONIQUE, MAUGRAS JACKY, MINOT CHANTAL, MIOT ERIC, MONIER MICHELE, ROUSSEL EMMANUEL, SIMEANT ALAIN, WARNET CHRISTIANE, ZENDER SEBASTIEN

Représentés : GOUVERNEUR SYLVIE par MARCOUX VERONIQUE, ROYER MARC par MIOT ERIC

Absents excusés : CAUSERET EDITH

Secrétaire : Monsieur MAUGRAS JACKY

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

M. le Maire informe le Conseil Municipal des déclarations d'intentions d'aliéner des biens pour lesquels la Communauté de Communes du Grand Langres n'a pas fait jouer son droit de préemption urbain, à savoir :

- Immeuble bâti - Section AC 10 et AC 11 Rue de la Vallée à Sts-Geosmes
- Immeubles non bâti – Section AB 27 route de Noidant-Chatenoy à Sts-Geosmes
- Immeuble bâti - Section AD 3 et AD 102 6 Rue des Roches à Sts-Geosmes

2020_095 - VALIDATION PROJET AMENAGEMENT CENTRE DU VILLAGE					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	18	18	0	0	0

M. le Maire rappelle le projet d'aménagement urbain et paysager de l'espace public au centre du village intégrant les abords du pôle social culturel en cours de construction et l'espace devant la mairie.

Le Bureau d'études PERSPECTIVES Urbanisme et Habitat de CHARMONT SOUS BARBUISE, maître d'œuvre de l'opération avec le Bureau EURO INFRA SUD de SAINTS-GEOSMES présentent au conseil municipal l'avant-projet de ces travaux.

Le projet est le fruit d'un travail mené en lien avec les habitants et le groupe de travail depuis l'année 2019. Il en résulte le choix d'un parc aux multiples usages, comprenant une esplanade, un city stade, des jeux pour enfants, des tables de jeux pour adultes, du mobilier urbain, des plantations d'arbres et de végétaux, des places de stationnement, une fontaine reproduisant l'œuvre des Trois Jumeaux alimentée par un réseau d'eau, des travaux de VRD et d'éclairage public, ainsi qu'un aménagement le long de la voie verte avec boulo-drome, tables de pique nique, plantations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le schéma d'aménagement proposé et son coût estimé
- décide de faire réaliser les travaux, de déposer un permis d'aménager et de lancer une consultation d'entreprises
- sollicite le maximum de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, du Conseil Départemental de Haute-Marne, auprès du GIP de Haute-Marne, et auprès de la Région Champagne-Ardenne.
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles concernant ce dossier.

2020_096 - TRAVAUX RENOVATION FACADES SALLE POLYVALENTE, POSE DE RESINE SPORTIVE INTERIEURE ET AMENAGEMENT DES ABORDS IMMEDIATS					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	18	18	0	0	0

M. le Maire soumet au conseil municipal l'avant-projet des travaux de rénovation des façades de la salle polyvalente existante, de la pose d'une résine sportive intérieure et de l'aménagement des abords immédiats, les frais de maîtrise d'œuvre et les frais annexes, proposé par le Cabinet ATELIER D'ARCHITECTURE 52, à Chaumont, maître d'œuvre de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le coût total des travaux estimés
- décide de faire réaliser les travaux et de lancer une consultation d'entreprises
- sollicite le maximum de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, du Conseil Départemental de Haute-Marne, auprès du GIP de Haute-Marne, et auprès de la Région Champagne-Ardenne.
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles concernant ce dossier.

2020_097 - TRAVAUX AMENAGEMENT SCENOGRAPHIE POLE SOCIAL					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	18	18	0	0	0

Les travaux de construction du futur pôle social culturel intergénérationnel contigu à la salle polyvalente située au centre du village sont en cours de réalisation.

Considérant qu'aucun aménagement scénographique n'a été prévu initialement dans ce bâtiment, et vu la nécessité d'améliorer ce bâtiment destiné à recevoir des animations de tous genres, en aménageant et en équipant un espace scénographique de qualité et adapté

Vu l'état d'avancement des travaux, et la nécessité de prévoir le câblage nécessaire à l'aménagement et à l'équipement scénique, M. Gérard GARBINO, adjoint, propose au conseil municipal de faire réaliser les travaux d'aménagement scénographique du pôle social comportant une étude des réseaux scéniques, la mise en place d'un ensemble de structure porteuse faux gril de scène, d'un équipement appareil de levage, d'un ensemble de circuits lumières, et des travaux d'électricité comprenant réseaux d'alimentation et réseaux courants faibles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le coût total des travaux estimés et décide de faire réaliser les travaux et de lancer une consultation d'entreprises
- sollicite le maximum de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, du Conseil Départemental de Haute-Marne, auprès du GIP de Haute-Marne, et auprès de la Région Champagne-Ardenne.
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles concernant ce dossier.

2020_098 - TRAVAUX CHAUFFAGE ET SONORISATION EGLISE STS-GEOSMES					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	18	18	0	0	0

M. François GUENIOT, adjoint, rappelle les travaux de restauration et de mise en valeur de la crypte de l'Eglise des Trois Jumeaux de Saints-Geosmes, classées monuments historiques qui sont en cours d'exécution. Il expose qu'il serait opportun de profiter des travaux en cours pour faire réaliser maintenant, le projet à l'étude depuis plusieurs mois, concernant l'installation du chauffage et d'une sonorisation fixes dans l'Eglise, en intégrant notamment la création du réseau d'alimentation électrique nécessaire. Le montant des travaux est estimé à 15 111,81 € HT pour les travaux de chauffage électrique et 23 343,34 € HT pour les travaux de sonorisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de faire réaliser les travaux en 2020 et accepte le coût estimé
- sollicite le maximum de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, du Conseil Départemental de Haute-Marne et auprès du GIP de Haute-Marne

2020_099 - DECLASSEMENT PARCELLES BALESMES SUR MARNE - CESSION PAS DE PORTE					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	18	18	0	0	0

Suite à la demande de Mme Charlène SIMOES CORREIA d'acquérir 2 parcelles communales attenantes à sa propriété située 1 rue de la Pérouse à BALESMES SUR MARNE 52200 SAINTS-GEOSMES,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de procéder au déclassement du domaine public communal, au droit des parcelles cadastrées section 036 AB 169, 413 et 414. Ces parties de domaine public ne constituent aucun intérêt pour la commune

et obligent à un entretien régulier. Cette cession de portera aucune atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie.

2020_100 - CESSION TERRAINS BALESMES					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	18	18	0	0	0

Suite à la demande de Mme Charlène SIMOES CORREIA d'acquérir 2 parcelles appartenant au domaine public communal, attenantes à sa propriété située 1 rue de la Pérouse à BALESMES SUR MARNE 52200 SAINTS-GEOSMES,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de céder à Mme Charlène SIMOES CORREIA de Chalindrey, les parcelles cadastrées Section AB 508 et AB 509 d'une superficie totale de 101 m² au prix de 10 euros le m², soit la somme de 1 010 euros.

Les frais et charges seront à supporter par l'acquéreur.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer toutes pièces utiles et pour réaliser cette vente.

2020_101 - TAXE AMENAGEMENT INTERCOMMUNALE					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	18	18	0	0	0

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les communes peuvent déléguer leur compétence concernant la part locale de la taxe d'aménagement à l'Etablissement Public de coopération Intercommunale si celui-ci est compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme, ce qui est le cas pour la CC du Grand Langres ;

Le Conseil communautaire du Grand Langres, dans sa séance du 28 septembre 2020, a approuvé l'instauration de la Taxe d'Aménagement Intercommunale avec un taux uniforme de 2% et a fixé les conditions d'exonération ainsi que les conditions de reversement d'une partie de la taxe qu'il percevra à ses communes membres, compte-tenu de la charge des équipements publics relevant de sa compétence d'une part, et la taxe d'aménagement perçue pour l'habitat d'autre part.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord à la Communauté de Communes du Grand Langres pour instituer la taxe d'aménagement en lieu et place de la commune et autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

2020_102 - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	18	18	0	0	0

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

2020_103 - AVIS DEROGATION REPOS DOMINICAL 2021					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	18	18	0	0	0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable sur le calendrier des dérogations au repos dominical pour l'année 2021, comme suit :

- Commerce de détail automobile : 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 19 septembre, 17 octobre, 28 novembre 2021

- Commerce de détail autres que l'automobile : 10 janvier, 17 janvier, 27 juin, 04 juillet, 29 août, 05 septembre, 21 novembre, 28 novembre, 05 décembre, 12 décembre, 19 décembre, 26 décembre 2021.

Le repos hebdomadaire sera ainsi suspendu durant ces journées. Les commerçants concernés devront respecter scrupuleusement les dispositions du code du travail en ce qui concerne les droits sociaux de leurs salariés.

2020_104 - AIDE EXCEPTIONNELLE SINISTRES DES ALPES MARITIMES					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	18	18	0	0	0

Suite aux importants dégâts occasionnés par la tempête Alex en octobre 2020 dont ont été victimes les habitants du territoire des Alpes-Maritimes, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de voter, par solidarité, une aide financière d'urgence exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros (mille euros) qui sera versée au Département des Alpes Maritimes, afin de venir en aide aux sinistrés.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une ouverture de crédits budgétaires par virement de crédits, comme suit :

Section FONCTIONNEMENT : Dépenses : compte 615221 : - 1 000 €

Dépenses : compte 658821 : + 1 000 €

2020_105 - REFACTURATION DE FRAIS					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	18	18	0	0	0

Dans le cadre de travaux de construction du futur pôle social culturel intergénérationnel, la création des ouvertures dans le gymnase communiquant ont nécessité des travaux de nettoyage complet des locaux

Considérant qu'une convention de compte prorata a été établie par la SARL VALENTI, titulaire du lot 2 Gros Œuvre, avec les entreprises titulaires d'un marché de travaux pour ce chantier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de facturer la somme de 2 018,15 euros TTC correspondant aux frais de nettoyage du gymnase, à l'entreprise VALENTI par le biais de la convention de compte prorata.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) M. le Maire et le 1^{er} adjoint déposeront une gerbe au monument aux morts de Saints-Geosmes le 11 novembre 2020.
M. Le Maire délégué de Balesmes et un conseiller municipal déposeront également une gerbe au Monuments aux Morts de Balesmes.

Compte-tenu de la crise sanitaire liée au coronavirus, la cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918 se déroulera sans public, ni vin d'honneur, afin d'éviter les rassemblements.

- 2) Dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme de Saints-Geosmes, concernant la zone UX au Nord de la commune, une d'enquête publique se déroulera du 06 novembre au 11 décembre 2020. Le dossier sera consultable en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

- 3) La procédure de reprise des concessions au cimetière se termine. Les personnes concernées qui n'ont pas encore réalisé les travaux doivent prendre contact avec la mairie au plus tôt afin de faire part de leur choix, soit abandon de la concession, soit réalisation des travaux.

- 4) Les travaux de restauration et de mise en valeur de la crypte avancent. Une réunion se tiendra avec la Commission d'Art Sacré pour l'aménagement liturgique, nouvelle estrade, autel, mobilier liturgique. Les travaux ne seront pas terminés avant le printemps 2021.

D'autre part, la demande de classement du retable du maître autel doit passer en commission auprès de la DRAC fin novembre. Ensuite de quoi, les travaux de restauration du tableau seront subventionnables et pourront alors commencer.

- 5) Le conseil Municipal a décidé de prendre un abonnement d'un an au site PANNEAU POCKET qui permettra à la commune de passer diverses informations en direct à tous les habitants

détenteurs d'un smartphone et qui auront fait la démarche de s'inscrire sur le site. Une information sera diffusée aux habitants de Saints-Geosmes et Balesmes prochainement.

6) Afin de limiter les risques de contamination du coronavirus, le Conseil Municipal a décidé de ne pas organiser le traditionnel repas des aînés au mois de décembre.

Les colis de Noël sont maintenus et seront distribués par les membres du conseil municipal au domicile des personnes de + de 70 ans de Saints-Geosmes et Balesmes. La date sera communiquée ultérieurement.

7) Dans le même esprit, le Téléthon 2020 est annulé.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00 .

Fait à SAINTS-GEOSMES, les jours, mois et an susdits

Le maire,


